



MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

COMMUNICATION

A

SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REFONDATION DE LA REPUBLIQUE,
MESSIEURS LES HAUTS CONSEILLERS DE LA REFONDATION DE LA REPUBLIQUE,
MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MESDAMES ET MESSIEURS LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT,

Objet : Le redéploiement des personnels du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Générale de l'État pour la Refondation (PGE-R), le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle met en œuvre un processus de redéploiement des agents afin d'assurer une répartition plus équilibrée des ressources humaines et de répondre efficacement aux besoins des services sur l'ensemble du territoire.

Pour garantir la transparence, l'équité et l'efficacité de ce processus, il est proposé de mettre en place une commission nationale d'affectation, chargée de définir les orientations, d'examiner les propositions d'affectation et de valider les décisions conformément aux priorités du Ministère.

Par ailleurs, des commissions régionales d'affectation seront instituées afin d'identifier les besoins en personnel au niveau régional, d'évaluer les situations locales et de transmettre leurs propositions à la commission nationale. Cette organisation favorisera une meilleure prise en compte des réalités du terrain et des nécessités de service.

La coordination entre ces commissions permettra de conduire le redéploiement des agents de manière cohérente, objective et conforme aux orientations de la PGE-R, tout en veillant à la continuité du service public et à la valorisation des compétences des agents.

Tel est, Excellence Monsieur le Président de la Refondation de la République, Messieurs les Hauts Conseillers de la Refondation de la République, Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement, l'objet de la présente communication que nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation.

Fait à Antananarivo, le **02 JUL 2026**

